Public Works and Government Services Canada | Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
TPSGC.PASATP-APRPAS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.

LETTER OF INTEREST
LETTRE D'INTÉRÊT

Title - Sujet Projet de SATP - Ébauche d'ISQ	
Solicitation No. - N° de l'invitation W847A-190247/A	**Date** 2019-04-04
Client Reference No. - N° de référence du client W847A-190247	**GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG** PW-$RPS-002-27265
File No. - N° de dossier 002rps.W847A-190247	**CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME**
Solicitation Closes - L'invitation prend fin **at - à 02:00 PM** **on - le 2019-04-23**	**Time Zone** **Fuseau horaire** Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Specified Herein - Précisé dans les présentes **Plant-Usine:** ☐ **Destination:** ☐ **Other-Autre:** ☑	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Dadashzadeh, Feridon	**Buyer Id - Id de l'acheteur** 002rps
Telephone No. - N° de téléphone (613) 944-8738 ( )	**FAX No. - N° de FAX** ( ) -
Destination - of Goods, Services, and Construction: **Destination - des biens, services et construction:** Specified Herein Précisé dans les présentes	

Comments - Commentaires

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	**Delivery Offered - Livraison proposée**
Vendor/Firm Name and Address **Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur** **Telephone No. - N°de téléphone** **Facsimile No. - N° de télécopieur**	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) **Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)** **Signature** **Date**	

Issuing Office - Bureau de distribution
Remotely Piloted Aircraft System Project (RPAS)/Projet de Système d'aéronef télépiloté (SATP)
Cumberland House 6th Floor - B29
Maison Cumberland 6e étage - B29
400 Cumberland Street,
400, rue Cumberland,
Ottawa
Ontario
K1A 0S5

Canada

Projet de système d'aéronef télépiloté (SATP) – Ébauche d'invitation à se qualifier

Le 7 janvier 2019, le Canada a fait le point sur le processus d'approvisionnement en plusieurs étapes du projet de SATP. La mise à jour se trouve à l'adresse suivante : https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-BL-298-25896.

Conformément à cette mise à jour, le présent avis donne aux fournisseurs intéressés l'occasion de soumettre leurs commentaires écrits concernant l'ébauche d'invitation à se qualifier (ISQ) avant que le Canada ne publie l'ISQ définitive.

Cette occasion de fournir des commentaires écrits au Canada ne constitue ni un appel d'offres ni une demande de propositions; elle ne doit en aucun cas être considérée comme un engagement de la part du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La participation à la présente occasion de rétroaction écrite n'est ni une condition ni un préalable pour répondre à toute ISQ subséquente.

Le Canada continue de faire appel au même surveillant de l'équité, Samson & Associés.

Toutes les demandes de renseignements et autres communications relatives au présent avis, y compris la rétroaction sur l'ébauche d'ISQ, doivent être soumises par écrit à l'attention de l'autorité contractante de Services publics et Approvisionnement Canada, à l'adresse électronique du projet ci-dessous :

TPSGC.PASATP-APRPAS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

Les fournisseurs intéressés sont priés de fournir leurs commentaires le plus tôt possible. Les commentaires reçus après la date et l'heure de clôture pourraient ne pas être pris en compte.

Invitation à se qualifier
pour le processus d'approvisionnement concernant
le projet de système d'aéronef télépiloté

L'autorité contractante, désignée à la page précédente, est le représentant du Canada pour toutes les questions et tous les commentaires portant sur le présent document.	
Date et heure de clôture de l'invitation à se qualifier (ISQ)	[Date de clôture : Deux semaines après la date de publication de l'ISQ*]
Adresse de courriel pour soumettre vos questions	TPSGC.PASATP-APRPAS.PWGSC@tpsgc-pwgsc.gc.ca

** Il s'agit de la date de clôture pour la version finale de l'ISQ et non pas pour cette ébauche de l'ISQ.*

Ébauche

Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement concernant le projet de système d'aéronef télépiloté

TABLE DES MATIÈRES

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX 3

1.1 DÉFINITIONS 3
1.2 INTRODUCTION 3
1.3 APERÇU DU PROJET ET DE LA PORTÉE DU PROCESSUS CONCURRENTIEL 4
1.4 APERÇU DU PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT PRÉVU 6
1.5 EXPERTS-CONSEILS 7
1.6 SURVEILLANT DE L'ÉQUITÉ 7
1.7 CONNEXION POSTEL 7

2. INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES RÉPONDANTS 8

2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES 8
2.2 PRÉSENTATION DES RÉPONSES 10
2.3 ENTITÉS DU FOURNISSEUR QUALIFIÉ 10
2.4 QUESTIONS, COMMENTAIRES ET COMMUNICATIONS 11
2.5 DROITS DU CANADA 11
2.6 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ 11
2.7 EXIGENCE RELATIVE À UNE ENTENTE EN MATIÈRE DE DÉFENSE 12

3. PRÉPARATION ET PRÉSENTATION D'UNE RÉPONSE 13

3.1 LANGUE POUR LES COMMUNICATIONS À VENIR 13
3.2 CONTENU DE LA RÉPONSE 13
3.3 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES RÉPONSES 14

4. PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RÉPONSES 15

4.1 ÉVALUATION DES QUALIFICATIONS DU RÉPONDANT 15
4.2 DÉROULEMENT DE L'ÉVALUATION 15
4.3 CRITÈRES DE QUALIFICATION DE BASE 16
4.4 RETRAITS ET AJOUTS DES ENTITÉS QUI CONSTITUENT LE FOURNISSEUR QUALIFIÉ APRÈS L'ÉTAPE DE L'ISQ 16

Annexe A – EXIGENCES DE QUALIFICATION RELATIVES À LA PLATEFORME DE SATP 17

Formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse 18
Formulaire 2 – Formulaire de réponse du fabricant 20
Formulaire 3 – Questionnaire pour les références de gouvernement 21

Ébauche

Invitation à se qualifier pour le processus d'approvisionnement concernant le projet de système d'aéronef télépiloté

1. Renseignements généraux

1.1 Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent pour les besoins de ce processus d'approvisionnement :

a) **« Fabricant »** s'entend d'un fabricant d'équipement d'origine d'un système d'aéronef télépiloté (SATP) existant.

b) **« Répondant »** comprend, à tout le moins, un fabricant ou une entité (ou coentreprise) autorisée par un fabricant qui soumet une réponse à la présente ISQ afin de devenir un « **fournisseur qualifié** » et de participer aux étapes subséquentes du processus d'approvisionnement. D'autres entités peuvent être proposées comme faisant partie du répondant.

   i) Sauf si le répondant comprend le fabricant, il doit avoir l'autorisation du fabricant pour répondre à la présente ISQ à l'aide du Formulaire 2 – Formulaire de réponse du fabricant ou d'une lettre du fabricant, laquelle doit couvrir les éléments requis du formulaire 2.

   ii) Le répondant ne comprend pas la société mère, les filiales ou autres affiliées du répondant, ni ses sous-traitants.

c) Si le répondant comprend plus d'une entité, le terme **« responsable »** désigne l'entité autorisée à être le principal point de contact du répondant auprès du Canada aux fins de communication, en notant que, lorsque cela est nécessaire, par exemple si les renseignements fournis sont commercialement sensibles, d'autres membres du répondant sont autorisés à transmettre ces renseignements directement à l'autorité contractante.

1.2 Introduction

a) **Étape 1 du processus d'approvisionnement** : La présente ISQ constitue la première étape d'un processus d'approvisionnement mené par Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)[1] pour le projet de SATP (le « **projet** »). Les répondants sont invités à se soumettre à une sélection préalable conformément aux modalités de la présente ISQ. Seuls les fournisseurs qualifiés seront autorisés à participer et à soumissionner lors d'une demande de soumissions subséquente publiée dans le cadre du présent processus d'approvisionnement.

b) **Évaluation approfondie des fournisseurs qualifiés** : Bien que certains répondants puissent franchir avec succès l'étape de sélection préalable du gouvernement du Canada à la suite de cette ISQ, ce dernier se réserve le droit de réévaluer tout élément de la

[1] L'appellation légale du Ministère est « ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux ». « Services publics et Approvisionnement Canada » ou « SPAC », et « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada » ou « TPSGC » sont les noms les plus couramment utilisés.

Ébauche

qualification de n'importe quel fournisseur qualifié, et ce, à tout moment du processus d'approvisionnement.

c) **L'ISQ n'est pas une demande de soumissions** : Le présent processus d'ISQ ne constitue pas une demande de soumissions ou un appel d'offres. Aucun marché ne sera attribué à la suite des activités tenues pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada se réserve le droit d'annuler toute exigence de qualification faisant partie du projet à tout moment pendant l'étape de l'ISQ. Le Canada peut annuler le processus d'ISQ en totalité ou en partie et il se peut que les processus d'approvisionnement subséquents décrits dans le présent document ne soient jamais entamés. Les répondants et les fournisseurs qualifiés peuvent se retirer du processus d'approvisionnement à tout moment. Par conséquent, les fournisseurs qualifiés peuvent décider de ne pas soumettre de proposition à une demande de soumissions subséquente, quelle qu'elle soit.

d) **Participation des gouvernements étrangers** : Un gouvernement étranger peut assumer les rôles suivants :

i) **Au cours du processus d'ISQ** : Le rôle d'un gouvernement étranger, directement ou par l'intermédiaire d'un ministère ou d'un organisme gouvernemental, est facultatif. Par exemple, les répondants peuvent facultativement fournir une référence du gouvernement associé au fabricant en réponse à l'annexe A. Toutefois, en raison de la nature du projet, les répondants sont fortement encouragés à s'assurer que le gouvernement associé au fabricant fait partie du répondant lorsqu'il est prévu qu'une partie ou la portée entière du projet soit vendue par l'intermédiaire d'un gouvernement étranger en raison de lois étrangères.

ii) **Après le processus d'ISQ** : On s'attend à ce que le rôle soit discuté avec les fournisseurs qualifiés.

1.3 Aperçu du projet et de la portée du processus concurrentiel

a) **Aperçu du projet** :

i) Le projet fournira des informations de renseignement, de surveillance, d'acquisition d'objectifs et de reconnaissance (ISTAR) et offrira des frappes de précision aux commandants des Forces armées canadiennes (FAC). Les capacités ISTAR et de frappe de précision à moyenne altitude et à longue autonomie du projet seront intégrées à un système de systèmes interarmées fonctionnant en réseau, à l'appui de la vision stratégique de la politique de défense *Protection, Sécurité, Engagement* (PSE) et des missions principales.

ii) En juin 2017, le gouvernement du Canada a articulé des plans dans la nouvelle politique de défense PSE pour s'assurer que les FAC demeurent une force de défense polyvalente et apte au combat, au pays et à l'étranger. Le projet offrira une capacité armée de SATP à moyenne altitude et à longue autonomie pour réaliser les initiatives de PSE 50 et 91 et appuyer six autres initiatives de PSE.

iii) Conformément à l'exigence de PSE visant à maintenir l'interopérabilité avec les alliés du Canada, le ministre de la Défense nationale a le mandat de maintenir les solides engagements du Canada à l'égard du Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD) dans un partenariat de défense renouvelé. Cela comprend la collaboration avec les États-Unis pour s'assurer que le NORAD est modernisé afin de relever les défis actuels et futurs. Le projet contribuera à la réalisation du mandat du ministre. Par exemple, l'un des points forts du SATP est sa capacité d'assurer la surveillance permanente d'une zone d'intérêt. Ce type de surveillance continue convient parfaitement aux vastes approches maritimes et arctiques de l'Amérique du Nord.

Ébauche

iv) À l'heure actuelle, le Canada s'attend à ce que les exigences du SATP comprennent notamment les suivantes :

A. Capacité à mener des opérations soutenues dans le monde entier.

B. Fourniture de services et de données aux forces interarmées alliées et acceptation de services et de données offerts par celles-ci, y compris l'échange de renseignements avec les pays du Groupe des cinq.

C. Capacité de contrôler de manière dynamique l'aéronef télépiloté et les charges utiles, en temps quasi réel, à l'aide de liaisons de données au-delà de la portée optique.

D. Capacité de transporter et d'utiliser des munitions à guidage de précision pouvant peser jusqu'à 500 livres et de permettre l'acquisition d'objectif pour la désignation d'objectif par relais.

E. Capacité d'être déployé, utilisable et soutenable partout dans le monde, dans des environnements de menace moyenne connus, et de satisfaire aux règlements militaires du Canada sur la navigabilité.

F. Capacité de croître et d'évoluer afin de conserver un avantage opérationnel pendant toute sa durée de vie.

G. Un programme de soutien complet qui assure l'état de préparation opérationnelle et maintient l'efficacité de la mission de la capacité pendant toute sa durée de vie.

v) La Politique des retombées industrielles et technologiques (RIT) du Canada, y compris la proposition de valeur et l'obligation pour les fournisseurs d'investir au Canada un montant équivalant à la valeur des contrats, s'appliquera au projet. La Politique des RIT et la proposition de valeur visent à soutenir la viabilité à long terme et la croissance des secteurs de l'aérospatiale et de la défense du Canada, à favoriser la croissance des entrepreneurs principaux, ainsi que des fournisseurs au Canada, y compris celle des petites et moyennes entreprises dans toutes les régions du pays, à stimuler l'innovation au Canada au moyen des activités de recherche et développement ainsi qu'à accroître le potentiel d'exportation des entreprises établies au Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur la Politique des RIT à l'adresse suivante : http://www.ic.gc.ca/eic/site/086.nsf/fra/accueil.

vi) Une évaluation des retombées économiques pourrait s'appliquer au Projet de SATP.

b) **Portée du processus concurrentiel :** La portée des contrats et des accords gouvernementaux bilatéraux découlant de toute demande de soumissions subséquente peut comprendre :

i) l'aéronef et l'équipement connexe;

ii) la formation;

iii) l'entretien et l'ingénierie;

iv) le soutien matériel;

v) les munitions;

vi) l'infrastructure requise (à déterminer);

Ébauche

vii) la mise en place du soutien en service nécessaire pour atteindre la pleine capacité opérationnelle de la nouvelle flotte;

viii) une période de soutien pour la nouvelle flotte.

c) **Exception au titre de la sécurité nationale** : Les exceptions relatives à la sécurité nationale prévues dans les accords commerciaux ont été invoquées.

d) **Programme des marchandises contrôlées** : Ce processus d'approvisionnement peut être assujetti au Programme des marchandises contrôlées. L'état final du processus d'approvisionnement sera confirmé dans les demandes de soumissions subséquentes.

1.4 Aperçu du processus d'approvisionnement prévu

a) La présente ISQ constitue la première étape de ce processus d'approvisionnement. Bien que le processus d'approvisionnement puisse être modifié, le Canada prévoit actuellement qu'il sera mené selon les étapes suivantes :

i) **Étape de l'ISQ** : La présente ISQ servira à qualifier les répondants afin qu'ils puissent participer aux étapes ultérieures du processus d'approvisionnement. Le Canada publiera la liste des fournisseurs qualifiés, y compris toutes les entités, après l'étape de l'ISQ.

ii) **Étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE)** : Le processus de l'EAE avec les fournisseurs qualifiés suivra l'étape de l'ISQ. L'objectif de l'étape de l'EAE est de recueillir les commentaires des fournisseurs qualifiés sur les exigences provisoires du Canada, y compris les ébauches de documents d'approvisionnement. Elle est conçue pour être un processus collaboratif et elle peut comporter des interactions comme des ateliers, des rencontres individuelles, et des questions et réponses écrites. Le gouvernement du Canada tiendra compte des commentaires des fournisseurs qualifiés dans le cadre de l'amélioration des exigences et de la préparation des documents d'approvisionnement. De plus amples renseignements sur l'étape de l'EAE seront communiqués aux répondants qui se qualifieront à la suite de l'ISQ.

iii) **Étape de la demande de propositions (DP)** : Le Canada enverra une DP aux fournisseurs qualifiés qui conserveront leur statut lorsque la DP sera publiée. Actuellement, le but est d'évaluer les soumissions en fonction de la capacité, des coûts (acquisition, maintien en puissance et exploitation), des avantages économiques, ainsi que des critères de risques liés aux programmes et aux contrats.

b) Habituellement, les documents d'approvisionnement du Canada peuvent être téléchargés à partir du Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (SEAOG). Toutefois, après avoir établi la liste des fournisseurs qualifiés, le Canada mettra les documents d'approvisionnement à la disposition exclusive de ces fournisseurs qualifiés, plutôt que de recourir au SEAOG.

c) L'échéancier prévu pour chaque étape est la suivante :

Description	**Échéancier**
Étape 1 : Invitation à se qualifier	Printemps 2019
Étape 2 : Étape de l'examen et de l'amélioration des exigences (EAE)	Du printemps 2019 au printemps 2021
Ébauche de demande de propositions (dans le cadre de l'étape EAE)	Été 2020
Étape 3 : Demande de propositions	Printemps 2021

Ébauche

1.5 Experts-conseils

a) Le Canada a retenu les services d'experts-conseils, et pourrait faire appel à d'autres experts-conseils dans le futur, à sa seule discrétion, pour les besoins du projet de SATP.

b) Le Canada transmettra aux experts-conseils, selon le besoin de savoir, les renseignements et les documents qui lui seront fournis, y compris ceux des répondants, dans le cadre du processus d'approvisionnement.

c) Les experts-conseils sont tenus de signer une entente de non-divulgation avant d'avoir accès aux renseignements et aux documents dans le cadre du présent processus d'approvisionnement.

1.6 Surveillant de l'équité

Le Canada a retenu les services de la firme Samson & associés en tant que surveillant de l'équité dans le cadre de ce processus d'approvisionnement. Le surveillant de l'équité observera, par exemple, l'évaluation des réponses afin de déterminer si le Canada a respecté le processus d'évaluation décrit dans la demande de soumissions. Comme le stipule son contrat avec le gouvernement du Canada, le surveillant de l'équité a l'obligation de préserver la confidentialité de tous les renseignements reçus dans le cadre de sa participation au présent processus d'approvisionnement.

1.7 Connexion postel

Cette ISQ permet aux répondants d'utiliser le service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes pour transmettre leur réponse par voie électronique. Les répondants devraient consulter la partie 2 intitulée « Instructions à l'intention des répondants » et la partie 3 intitulée « Préparation et présentation d'une réponse » de la présente ISQ pour obtenir de plus amples renseignements.

Ébauche

2. Instructions à l'intention des répondants

2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Le document 2003 (2018-05-22), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels est intégré par renvoi à l'ISQ et en fait partie intégrante, comme s'il y était formellement reproduit. En cas d'incompatibilité entre les dispositions du document 2003, Instructions uniformisées et le présent document, ce dernier l'emporte. Le document 2003, Instructions uniformisées se trouve à l'adresse suivante : https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/1/2003/23.

a) L'ISQ est une demande de manifestations d'intérêt et non un appel d'offres ou une demande de soumissions. Aucune période de validité ne s'applique étant donné qu'une ISQ invite seulement les répondants à se qualifier. Le Canada présumera que tous les répondants souhaitent se qualifier, à moins qu'ils ne se retirent par écrit. Si un répondant comprend plus d'une entité, le retrait de toute entité entraînera le retrait de la réponse.

b) L'article 01 (2016-04-04) Dispositions relatives à l'intégrité – soumission du document 2003, Instructions uniformisées est supprimé.

c) L'article 04 (2007-11-30) Définition de soumissionnaire du document 2003, Instructions uniformisées est supprimé.

d) Terminologie pour l'ISQ :

   i) le terme « soumissionnaire » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacé par le terme « répondant »;

   ii) le terme « soumission » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacé par le terme « réponse »;

   iii) l'expression « clôture de la demande de soumissions » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacée par l'expression « clôture de l'ISQ »;

   iv) l'expression « demande de soumissions » dans le document 2003, Instructions uniformisées est remplacée par l'expression « invitation à se qualifier ».

e) l'article 08, intitulé Transmission par télécopieur ou par Connexion postel, est modifié comme suit : le sous-article 2. est entièrement supprimé et remplacé par ce qui suit :

> 2. Connexion postel
>
> a. Sauf indication contraire dans l'ISQ, les réponses peuvent être transmises à l'aide du service Connexion postel offert par la Société canadienne des postes. La seule adresse de courriel acceptable avec Connexion postel pour le service Connexion postel est :
>
> tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca *(ne pas envoyer les commentaires sur l'ébauche de l'ISQ à cette adresse)*
>
> b. Pour transmettre une réponse à l'aide du service Connexion postel, le répondant doit :
>
> i. envoyer directement sa réponse uniquement à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée à l'aide de sa

Ébauche

propre licence d'utilisateur du service Connexion postel en vigueur entre son entreprise et la Société canadienne des postes; ou

ii. envoyer dès que possible et, dans tous les cas, au moins six jours ouvrables avant la date de clôture de la demande de l'ISQ (afin de garantir une réponse), un courriel qui contient le numéro de l'ISQ (demande de soumissions) à l'Unité de réception des soumissions de TPSGC précisée pour demander d'ouvrir une conversation Connexion postel. Les demandes d'ouverture de conversation Connexion postel reçues après cette date pourraient rester sans réponse.

c. Si le répondant envoie un courriel demandant le service Connexion postel à l'Unité de réception des soumissions précisée dans l'ISQ, un agent de l'Unité de réception des soumissions entamera alors la conversation Connexion postel. La conversation du service Connexion postel créera une notification par courriel de la Société canadienne des postes invitant le répondant à accéder au message dans la conversation et à prendre les mesures nécessaires pour répondre. Le répondant pourra transmettre sa réponse en réponse à la notification à n'importe quel moment avant la date et l'heure de clôture de l'ISQ.

d. Si le répondant utilise sa licence d'entreprise en vigueur pour envoyer sa réponse, il doit maintenir la conversation Connexion postel ouverte jusqu'à au moins 30 jours ouvrables après la date et l'heure de clôture de l'ISQ.

e. Le numéro de l'ISQ (demande de soumissions) devrait être indiqué dans le champ réservé à la description dans toutes les transmissions électroniques.

f. Il est important de savoir qu'il faut avoir une adresse postale canadienne pour utiliser le service Connexion postel. Si le répondant n'en a pas, il peut utiliser l'adresse de l'Unité de réception des soumissions indiquée dans l'ISQ pour s'inscrire au service Connexion postel.

g. Dans le cas des transmissions par le service Connexion postel, le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :

i. réception d'une réponse brouillée, corrompue ou incomplète;
ii. disponibilité ou état du service Connexion postel;
iii. incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
iv. retard dans la transmission ou la réception de la réponse;
v. défaut de la part du répondant de bien indiquer la réponse;
vi. illisibilité de la réponse;
vii. sécurité des données contenues dans la réponse;
viii. incapacité de créer une conversation électronique par le service Connexion postel.

h. L'Unité de réception des soumissions enverra un accusé de réception des documents de réponse au moyen de la conversation Connexion postel, peu importe si la conversation a été initiée par le répondant à l'aide de sa propre licence ou par l'Unité de réception des soumissions. Cet accusé de réception ne confirmera que la réception des documents de soumission et ne confirmera pas si les pièces jointes peuvent être ouvertes ou si le contenu est lisible.

i. Les répondants doivent veiller à utiliser la bonne adresse courriel pour l'Unité de réception des soumissions lorsqu'ils amorcent une conversation dans Connexion postel ou communiquent avec l'Unité de réception des

Ébauche

soumissions et ne doivent pas se fier à l'exactitude d'un copié-collé de l'adresse courriel dans le système Connexion postel.

j. Une réponse transmise par le service Connexion postel constitue la réponse officielle du répondant et doit être conforme à l'article 05.

f) L'article 21 (2016-04-04) Code de conduite pour l'approvisionnement – soumission du document 2003, Instructions uniformisées est supprimé et remplacé par ce qui suit :

"21 Code de conduite pour l'approvisionnement

Le processus d'approvisionnement est assujetti au Code de conduite pour l'approvisionnement (https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html)."

2.2 Présentation des réponses

a) Les réponses doivent être présentées uniquement à l'Unité de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués dans l'ISQ.

b) Remarque : Pour les répondants qui choisissent d'utiliser Connexion postel, l'adresse électronique est :

tpsgc.dgareceptiondessoumissions-abbidreceiving.pwgsc@tpsgc-pwgsc.gc.ca *(ne pas envoyer les commentaires sur l'ébauche de l'ISQ à cette adresse)*

c) Remarque : les réponses ne seront pas acceptées si elles sont envoyées directement à cette adresse courriel. Cette adresse de courriel doit être utilisée pour ouvrir une conversation Connexion postel, tel qu'indiqué décrit dans les instructions uniformisées 2003 ou pour envoyer des réponses au moyen d'un message Connexion postel si le répondant utilise son propre licence d'utilisateur du service Connexion postel.

2.3 Entités du fournisseur qualifié

a) Une entité ne peut faire partie que d'un seul fournisseur qualifié.

b) Il n'est pas nécessaire qu'un sous-traitant éventuel figure sur la liste des entités d'un fournisseur qualifié pour exécuter des travaux si ce processus d'approvisionnement donne lieu à un contrat ou à une entente.

c) Un fournisseur qualifié doit, en tout temps, inclure l'entité ou les entités qui font partie de la réponse à la présente ISQ. Pour de plus amples renseignements, voir l'article intitulé « Retraits et ajouts des entités qui constituent le fournisseur qualifié ».

d) Un fournisseur qualifié qui comprend plus d'une entité ne sera pas autorisé à se fractionner pour créer plusieurs fournisseurs qualifiés.

e) Seuls les fournisseurs qualifiés pourront présenter une soumission dans le cadre d'une DP (s'il y a lieu) découlant de la présente ISQ. Un fournisseur qualifié ne peut présenter qu'une seule soumission. Toutefois, les différentes parties de la soumission peuvent être présentées par tout membre du fournisseur qualifié. On s'attend à ce que cette question, y compris le nombre potentiel de contrats subséquents, soit discutée au cours de l'étape de l'EAE.

Ébauche

2.4 Questions, commentaires et communications

a) **Point de contact unique** : Afin d'assurer l'intégrité du processus d'approvisionnement concurrentiel, toutes les questions et autres communications ayant trait à l'ISQ doivent être adressées uniquement à l'autorité contractante dont le nom est indiqué dans l'ISQ. Le non-respect de cette exigence pourrait entraîner la non-recevabilité de la réponse.

b) **Date limite de soumission des questions** : Toutes les questions et observations concernant l'invitation à se qualifier doivent être envoyées par courriel à l'autorité contractante au plus tard cinq jours civils avant la date de clôture de l'ISQ. Il se peut qu'aucune réponse ne soit donnée aux questions reçues après cette date.

c) **Contenu des questions** : Les répondants doivent citer le plus précisément possible le numéro de l'article de l'ISQ auquel se rapporte la question. Ils doivent prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour permettre au Canada de fournir une réponse précise. Toute question qui comporte selon le répondant des renseignements exclusifs doit afficher clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, à moins que le gouvernement du Canada considère que la question n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut modifier les questions, ou demander au répondant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission de la question modifiée et de la réponse à tous les répondants. Le Canada peut ne pas répondre aux questions dont la formulation ne permet pas de les transmettre à tous les répondants.

d) **Publication des réponses** : Pour garantir l'uniformité et la qualité des renseignements communiqués aux fournisseurs, les questions importantes ainsi que les réponses seront publiées dans le SEAOG sous forme de modification à l'ISQ.

2.5 Droits du Canada

En plus de tout autre droit décrit dans la présente ISQ, y compris ceux qui y sont intégrés par renvoi, le Canada se réserve le droit de :

a) rejeter et de ne pas examiner plus avant une réponse si, à son avis, l'une des composantes de la réponse présente des questions ou des problèmes potentiels, perçus ou réels qui pourraient nuire à la sécurité nationale du Canada;

b) retirer en tout temps un fournisseur qualifié s'il présente des questions ou des problèmes potentiels, perçus ou réels qui pourraient nuire à la sécurité nationale du Canada.

2.6 Exigences relatives à la sécurité

a) Il n'est pas nécessaire qu'un répondant détienne une cote de sécurité pour devenir un fournisseur qualifié. Toutefois, à la date de publication de l'ISQ :

   i) le gouvernement associé au fabricant doit avoir conclu une entente bilatérale internationale en matière de sécurité avec le Canada. Pour obtenir de plus amples renseignements sur les exigences et les ententes bilatérales internationales en matière de sécurité, consulter le site suivant : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/international-fra.html. Pour obtenir de plus amples renseignements sur le Programme de sécurité des contrats de SPAC, consulter le site suivant : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/index-fra.html;

   ii) les répondants étrangers (ou chaque entité étrangère d'un répondant, si le répondant comprend plus d'une entité) doivent provenir de pays qui ont conclu des ententes bilatérales internationales en matière de sécurité avec le Canada. Tous les répondants (ou chaque entité non gouvernementale d'un répondant, si le répondant

comprend plus d'une entité) doivent être inscrits à leur programme national de sécurité industrielle.

b) Au fur et à mesure que le projet de SATP franchit les différentes étapes du processus d'approvisionnement, les exigences en matière de sécurité peuvent évoluer. Toutefois, le Canada s'attend actuellement à ce qui suit :

i) des exigences de sécurité seront associées à l'étape de l'EAE. Comme le processus de filtrage de sécurité peut être long, les répondants doivent s'assurer que CHACUN de leurs représentants participant aux séances individuelles est titulaire d'une attestation de sécurité valide de niveau SECRET, accordée ou approuvée par le Programme de sécurité des contrats de TPSGC. Pour savoir comment obtenir une attestation de sécurité pour votre organisation, veuillez copier et coller le lien suivant dans un navigateur : https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/organisation-organization/enquete-screening-fra.html;

ii) la DP, quant à elle, comportera des exigences de sécurité. Ces exigences de sécurité feront l'objet de discussions avec les fournisseurs qualifiés au cours de l'étape de l'EAE.

2.7 Exigence relative à une entente en matière de défense

Si le répondant ou une entité du répondant est le gouvernement associé au fabricant, ce gouvernement doit avoir conclu avec le gouvernement du Canada, à la date de publication de l'ISQ, une entente de coopération en matière de matériel de défense qui couvre l'un des domaines suivants : recherche et développement de la défense, mise à l'essai et évaluation, production ou sécurité des renseignements.

Ébauche

3. Préparation et présentation d'une réponse

3.1 Langue pour les communications à venir

Dans le Formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse, chaque répondant doit indiquer dans quelle langue officielle du Canada il souhaite recevoir des communications futures concernant la présente ISQ et les étapes subséquentes du processus d'approvisionnement.

3.2 Contenu de la réponse

Une réponse complète à la présente ISQ comprend tous les éléments décrits ci-après.

a) **Formulaire 1 – Formulaire de présentation de la réponse (demandé à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire de présentation de la réponse rempli. Si un répondant comprend plus d'une entité, toutes les entités juridiques doivent signer ce formulaire.

b) **Formulaire 2 – Formulaire de réponse du fabricant (demandé à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure dans leur réponse le formulaire de réponse du fabricant rempli, sauf si le répondant comprend le fabricant.

c) **Réponses précises aux exigences de qualification relatives à la plateforme de SATP à l'annexe A (demandées à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants doivent inclure tous les renseignements exigés par l'annexe A.

d) **Formulaire 3 – Questionnaire pour les références de gouvernement (demandé à la clôture de l'ISQ)** : Les répondants qui choisissent de fournir une référence du gouvernement associé au fabricant en réponse à l'annexe A doivent inclure dans leur réponse le questionnaire pour les références de gouvernement rempli.

e) **Attestations** : Les attestations concernant les articles intitulés « Exigences relatives à la sécurité » et « Exigence relative à une entente en matière de défense ». Lorsqu'il présente une réponse, le répondant confirme automatiquement les points ci-dessous, au besoin.

1.	Le gouvernement associé au fabricant a conclu une entente bilatérale internationale en matière de sécurité avec le Canada à la date de publication de l'ISQ.	Requis
2.	Les répondants étrangers (ou chaque entité étrangère du répondant, si le répondant comprend plus d'une entité) proviennent d'un pays qui a conclu une entente bilatérale internationale en matière de sécurité avec le Canada à la date de publication de l'ISQ.	Requis si le répondant ou l'une de ses entités, comme il est indiqué dans la réponse, est une entité étrangère.
3.	Le répondant (ou chaque entité non gouvernementale du répondant, si le répondant comprend plus d'une entité) est inscrit à son programme national de sécurité industrielle à la date de publication de l'ISQ.	Requis pour toutes les entités non gouvernementales du répondant.
4.	Le gouvernement associé au fabricant a conclu avec le gouvernement du Canada, à la date de publication de l'ISQ, une entente de coopération en matière de matériel de défense qui couvre l'un des domaines suivants : recherche et développement de la défense, mise à l'essai et évaluation, production ou sécurité des renseignements.	Requis si le répondant comprend le gouvernement associé au fabricant.

Ébauche

Remarque 1 : Les formulaires 1, 2 et 3 mentionnés ci-dessus constituent un format courant dans lequel les répondants peuvent fournir les renseignements demandés aux fins d'évaluation. L'utilisation de ces formulaires pour présenter ces renseignements est recommandée, mais non obligatoire.

Remarque 2 : Les répondants doivent proposer un SATP qui répond à toutes les exigences de la présente ISQ, uniquement à des fins de qualification. À l'étape de la DP, un fournisseur qualifié peut proposer un SATP qui diffère de celui utilisé dans la réponse à l'ISQ; toutefois, il devra quand même satisfaire aux exigences de qualification relatives à la plateforme de SATP de la présente ISQ ainsi qu'aux exigences obligatoires de la DP.

Remarque 3 : Si le Canada détermine que les renseignements exigés dans le formulaire 1, le formulaire 2, le formulaire 3 et l'annexe A sont manquants ou incomplets, il accordera au répondant la possibilité de fournir les renseignements supplémentaires au cours de la période d'évaluation.

3.3 Instructions pour la préparation des réponses

a) Si le répondant choisit d'envoyer sa réponse par voie électronique, le Canada exige de sa part qu'il respecte l'article 08 du document 2003, Instructions uniformisées, tel que modifié dans la présente ISQ. Les répondants qui soumettent leur réponse au moyen de Connexion postel doivent le faire en une seule transmission. Le service Connexion postel peut recevoir plusieurs documents pouvant chacun atteindre, au maximum, 1 Go.

b) Tous les répondants sont priés de soumettre leur réponse par voie électronique. Toutefois, le Canada acceptera une réponse physique, auquel cas, ce qui suit s'applique :

   i) une version électronique sur CD-ROM ou DVD;

   ii) une version papier (c.-à-d. imprimée sur du papier);

   iii) une combinaison de versions électronique et papier.

c) En cas d'incompatibilité entre le libellé de la copie électronique et celui de la copie papier, le libellé de la copie papier aura préséance.

d) Si le répondant transmet simultanément des copies de sa réponse en utilisant plusieurs moyens de livraison acceptables, et si le libellé de l'une de ces copies diffère de celui de la copie électronique fournie par le service Connexion postel, le libellé de la copie électronique fournie par le service Connexion postel aura préséance.

e) L'adresse du Module de réception des soumissions pour la soumission de la copie physique se trouve sur la page couverture de l'ISQ.

Ébauche

4. Processus d'évaluation des réponses

4.1 Évaluation des qualifications du répondant

Le gouvernement du Canada fera l'évaluation de chaque réponse afin de déterminer si elle satisfait à toutes les exigences obligatoires décrites dans la présente ISQ (y compris les renseignements exigés par cette ISQ, mais cette dernière indique précisément qu'ils peuvent être envoyés sur demande après la date de clôture). La réponse doit respecter toutes les exigences obligatoires et les exigences de l'ISQ pour que le répondant soit déclaré qualifié.

4.2 Déroulement de l'évaluation

a) **Évaluation des réponses** :

i) Les réponses seront évaluées par rapport à toutes les exigences décrites dans la présente ISQ, y compris les exigences de qualification obligatoires de l'annexe A.

ii) Chaque réponse fera l'objet d'un examen visant à déterminer sa conformité aux exigences obligatoires de la présente ISQ. Tous les éléments de la présente ISQ qui constituent des exigences obligatoires sont désignés par les termes « **doit** », « **doivent** », « **obligatoire** » ou « **requis** ». Les réponses qui ne respectent pas toutes les exigences obligatoires seront déclarées irrecevables et seront rejetées. Une fois qu'une réponse a été disqualifiée, le Canada n'est pas tenu de l'évaluer de façon plus approfondie.

b) **Équipe d'évaluation** : Une équipe d'évaluation composée de représentants du gouvernement du Canada évaluera les réponses. Le Canada se réserve le droit de faire appel à un expert-conseil indépendant, ou d'utiliser toutes les ressources du gouvernement pour évaluer une réponse. Les membres de l'équipe d'évaluation ne participeront pas nécessairement tous à l'ensemble des aspects de l'évaluation.

c) **Pouvoirs discrétionnaires durant l'évaluation** : En plus de tout autre droit décrit dans la présente ISQ, lorsque le Canada évalue les réponses, il peut, sans toutefois y être obligé, faire ce qui suit :

i) demander des renseignements supplémentaires justifiant la conformité de la réponse à toute exigence obligatoire;

ii) demander qu'une autre référence de gouvernement soit fournie si le Canada décide de vérifier la réponse à une exigence de qualification au moyen de la référence de gouvernement (indiquée dans un Formulaire 2 – Questionnaire pour les références de gouvernement dûment rempli) et que la référence de gouvernement ne peut être jointe.

d) **Demandes de précisions** : Si le Canada demande au répondant des précisions ou des renseignements supplémentaires concernant une réponse ou s'il souhaite vérifier celle-ci, le répondant disposera d'un délai de cinq jours ouvrables (ou d'un délai plus long, précisé par écrit par l'autorité contractante) pour fournir les renseignements nécessaires au Canada. Selon la nature de la demande, le non-respect de ce délai peut entraîner la non-recevabilité de la réponse.

e) **Extension du délai de réponse** : Si le répondant a besoin de plus de temps, l'autorité contractante peut, à sa seule discrétion, lui accorder une prolongation du délai.

Ébauche

4.3 Critères de qualification de base

a) Lorsque la réponse satisfait à toutes les exigences de l'ISQ, le répondant devient un fournisseur qualifié pour la prochaine étape du processus d'approvisionnement.

b) Le Canada se réserve le droit de réévaluer la qualification de tout fournisseur qualifié, et ce, à tout moment durant le processus d'approvisionnement. Par exemple, si de nouveaux renseignements sont signalés au Canada et mettent en doute les qualifications du fournisseur qualifié dans le cadre de la présente ISQ, le Canada pourra réévaluer ce fournisseur qualifié. Le cas échéant, le Canada pourrait demander des renseignements supplémentaires. Si le fournisseur qualifié ne les fournit pas dans les cinq jours ouvrables (ou dans le délai qui a été prolongé par l'autorité contractante), le Canada peut disqualifier le fournisseur qualifié.

c) Tous les répondants recevront un avis écrit leur indiquant s'ils ont réussi ou non l'étape de la qualification. De plus, la liste des fournisseurs qualifiés, y compris les entités qui les composent, sera publiée dans le SEAOG.

4.4 Retraits et ajouts des entités qui constituent le fournisseur qualifié après l'étape de l'ISQ

a) Le retrait d'un répondant (ou de toute entité de ce répondant, si le répondant comprend plus d'une entité) entraînera la disqualification du fournisseur qualifié et son retrait de la liste des fournisseurs qualifiés.

b) Après l'étape de l'ISQ, une ou plusieurs entités peuvent être ajoutées au fournisseur qualifié, moyennant un avis écrit du répondant à l'autorité contractante, et à la discrétion du Canada. Ces entités ajoutées peuvent se retirer, ou être retirées par le répondant, moyennant un avis écrit adressé à l'autorité contractante, et à la discrétion du Canada. De plus :

   i) une entité doit satisfaire aux exigences de sécurité de l'étape du processus d'approvisionnement applicable avant de pouvoir être ajoutée à un fournisseur qualifié;

   ii) le gouvernement associé au fabricant doit avoir conclu avec le gouvernement du Canada une entente de coopération en matière de matériel de défense qui couvre l'un des domaines suivants : recherche et développement de la défense, mise à l'essai et évaluation, production ou sécurité des renseignements, avant de pouvoir être ajouté à un fournisseur qualifié;

   iii) la date limite pour l'ajout ou le retrait d'entités sera discutée avec les fournisseurs qualifiés au cours de l'étape de l'EAE et sera définie dans la documentation future au besoin.

c) Le Canada publiera la liste des fournisseurs qualifiés, mais aucun ajout d'entités aux fournisseurs qualifiés ni aucun retrait de ceux-ci ne sera publié dans le SEAOG.

Ébauche

ANNEXE A – EXIGENCES DE QUALIFICATION RELATIVES À LA PLATEFORME DE SATP

Exigence de qualification nº 1 : Autonomie du SATP

Le répondant doit proposer un SATP existant qui, à la date de publication de l'ISQ, a une autonomie de vol d'au moins 28 heures dans des conditions de vent nul en configuration non armée (c'est-à-dire sans munitions sous les ailes).

Le répondant doit soumettre les renseignements suivants pour démontrer la conformité à l'exigence de qualification nº 1 ci-dessus :

a) des résultats d'essais de vol qui démontrent clairement que le SATP satisfait à l'exigence minimale d'autonomie; ou

b) une référence du gouvernement associé au fabricant qui confirme l'autonomie du SATP selon la propre expérience opérationnelle du gouvernement. La référence doit être fournie en remplissant le Formulaire 2 – Questionnaire pour les références de gouvernement.

Exigence de qualification nº 2 : Capacité de transport et d'utilisation d'armement du SATP

Le répondant doit proposer un SATP existant qui, à la date de publication de l'ISQ, a transporté et utilisé au moins deux obus à guidage de précision pesant 500 livres chacun au cours d'un même vol.

Les répondants doivent soumettre les renseignements suivants pour démontrer la conformité à l'exigence de qualification nº 2 :

a) des résultats d'essais de vol qui démontrent clairement que le SATP a transporté et utilisé au moins deux obus à guidage de précision pesant 500 livres chacun au cours d'un même vol; ou

b) une référence du gouvernement associé au fabricant qui confirme que le SATP a transporté et utilisé au moins deux obus à guidage de précision pesant 500 livres chacun au cours d'un même vol selon la propre expérience opérationnelle du gouvernement. La référence doit être la même que celle fournie en réponse à l'exigence obligatoire nº 1, le cas échéant. La référence doit être fournie en remplissant le Formulaire 2 – Questionnaire pour les références de gouvernement.

Ébauche

FORMULAIRE 1 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE LA RÉPONSE

Nº de l'invitation à se qualifier "[Insérer No.]" **Formulaire de présentation de la réponse**		
Nom de l'équipe du répondant :		
Dénomination sociale complète du répondant : *(requis)* *(si le répondant comprend plus d'une entité, désignez le responsable qui agira à titre de principal point de contact du répondant auprès du Canada aux fins de communication, par exemple, pour des précisions et l'envoi d'une demande de propositions, et indiquez la dénomination sociale complète de chaque entité non gouvernementale du répondant[1])*		
Représentant autorisé du répondant pour toutes les communications : *(requis)* *(si le répondant comprend plus d'une entité, indiquez les coordonnées du représentant autorisé de chaque entité, mais le Canada communiquera principalement avec le représentant autorisé du responsable)*	Nom :	
	Titre :	
	Adresse :	
	Nº de téléphone :	
	Courriel :	
Nom du fabricant *(dénomination sociale) :* *(requis)*		
Nom du système d'aéronef télépiloté du fabricant : *(requis)*		
Nom du gouvernement associé au fabricant : *(requis)* (*s'il est inclus en tant qu'entité du répondant, le gouvernement doit remplir la section réservée au gouvernement du présent formulaire*)		
Langue de communication future dans le cadre du processus d'approvisionnement : (*veuillez indiquer le français ou l'anglais*)		
En apposant ma signature ci-dessous, je confirme, au nom du répondant, que j'ai entièrement lu l'invitation à se qualifier (ISQ), et j'atteste et conviens de ce qui suit : 1. le répondant considère qu'il possède les compétences et qu'il offre des produits répondant aux exigences obligatoires décrites dans l'ISQ; 2. le répondant accepte de se conformer à toutes les modalités de la présente ISQ; 3. tous les renseignements fournis dans la réponse sont complets, véridiques et exacts. *(requis)*		
Date : *(requis)*		
Signature du représentant autorisé du répondant : *(requis)*		

[1] Les entités supplémentaires peuvent fournir leurs renseignements dans une copie distincte du présent formulaire.

(section réservée au gouvernement : ne remplissez cette section que si le gouvernement associé au fabricant est inclus en tant qu'entité du répondant)

Nº de l'invitation à se qualifier "[Insérer le no]" Formulaire de présentation de la réponse Section réservée au gouvernement		
En soumettant la présente section réservée au gouvernement du Formulaire de présentation de la réponse, le gouvernement désigné ci-dessous demande à être inscrit en tant qu'entité du répondant pour le processus d'approvisionnement du projet de système d'aéronef télépiloté. *(requis)*		
Signataire autorisé du gouvernement associé au fabricant : *(requis)*	Nom :	
	Organisme/ministère :	
	Titre :	
	Adresse :	
	Nº de téléphone :	
	Courriel :	
Date : *(requis)*		
Signature : *(requis)*		

Ébauche

FORMULAIRE 2 – FORMULAIRE DE RÉPONSE DU FABRICANT

(Remplissez ce formulaire sauf si le répondant comprend le fabricant)

<table>
<tr><th colspan="3">Nº de l'invitation à se qualifier "[Insérer le no]"
Formulaire de réponse du fabricant</th></tr>
<tr><td>Nom du fabricant (dénomination sociale) :
(requis)</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Nom du système d'aéronef télépiloté du fabricant :
(requis)</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Nom du gouvernement associé au fabricant :
(requis)</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td>Nom de l'entité juridique autorisée par le fabricant à utiliser le SATP du fabricant dans la réponse à cette invitation à se qualifier :
(requis)</td><td colspan="2"></td></tr>
<tr><td rowspan="7">En signant et en soumettant le présent Formulaire de réponse du fabricant, le signataire autorisé du fabricant confirme que l'entité juridique nommée ci-dessus est autorisée à proposer le SATP du fabricant en réponse à la présente invitation à se qualifier.
(requis)</td><td colspan="2">Signataire autorisé</td></tr>
<tr><td>Nom :</td><td></td></tr>
<tr><td>Titre :</td><td></td></tr>
<tr><td>Adresse :</td><td></td></tr>
<tr><td>Nº de téléphone :</td><td></td></tr>
<tr><td>Courriel :</td><td></td></tr>
<tr><td>Date :

Signature :</td><td></td></tr>
</table>

FORMULAIRE 3 – QUESTIONNAIRE POUR LES RÉFÉRENCES DE GOUVERNEMENT

Remarque à l'intention des répondants *: Ce formulaire est fourni à titre d'information pour les répondants qui choisissent de présenter des résultats d'essais de vol afin de démontrer leur conformité aux exigences de qualification relatives à la plateforme de SATP de l'annexe A. Le Canada se réserve le droit d'utiliser ce questionnaire pour vérifier la conformité aux exigences obligatoires de l'annexe A de l'invitation à se qualifier.*

Remarque à l'intention des répondants qui choisissent de fournir une référence du gouvernement associé au fabricant en réponse à l'annexe A (exigences de qualification 1 et 2 relatives à la plateforme de SATP) *: Le présent formulaire doit être rempli et inclus dans la réponse.*

Renseignements du répondant *(requis)*	
Répondant	
Fabricant *(si différent du répondant)*	
Nom du système d'aéronef télépiloté du fabricant	

Renseignements et signature de la référence de gouvernement *(requis)*	
Nom :	
Titre :	
Organisation :	
Adresse :	
Nº de téléphone :	
Courriel :	
Date :	
Signature :	

Remarque à l'intention de la référence de gouvernement : Si la référence ne veut pas ou ne peut pas fournir de renseignements en réponse à la question, on considérera qu'aucune réponse n'a été fournie.

Ébauche

Question 1

D'après l'expérience opérationnelle acquise par votre gouvernement en tant qu'exploitant du système d'aéronef télépiloté (SATP) du fabricant, ce système a-t-il l'autonomie nécessaire pour voler au moins 28 heures dans des conditions de vent nul en configuration non armée (c'est-à-dire sans munitions sous les ailes)?

___ Oui, pendant son utilisation par notre gouvernement, le SATP du fabricant a démontré qu'il a une autonomie de vol d'au moins 28 heures dans des conditions de vent nul en configuration non armée (c'est-à-dire sans munitions sous les ailes).

___ Non, pendant son utilisation par notre gouvernement, le SATP du fabricant n'a pas démontré qu'il a une autonomie de vol d'au moins 28 heures dans des conditions de vent nul en configuration non armée (c'est-à-dire sans munitions sous les ailes).

___ Je ne peux pas ou ne veux pas fournir de renseignements en réponse à cette question (voir l'encadré Remarque à l'intention de la référence de gouvernement).

Question 2

D'après l'expérience opérationnelle acquise par votre gouvernement en tant qu'exploitant du SATP du fabricant, ce système a-t-il déjà transporté et utilisé au moins deux obus à guidage de précision pesant 500 livres chacun au cours d'un même vol?

___ Oui, pendant son utilisation par notre gouvernement, le SATP du fabricant a transporté et utilisé au moins deux obus à guidage de précision pesant 500 livres chacun au cours d'un même vol.

___ Non, pendant son utilisation par notre gouvernement, le SATP du fabricant n'a pas transporté et utilisé au moins deux obus à guidage de précision pesant 500 livres chacun au cours d'un même vol.

___ Je ne peux pas ou ne veux pas fournir de renseignements en réponse à cette question (voir l'encadré Remarque à l'intention de la référence de gouvernement).

Ébauche